

ABONNEMENTS.

UN AN.
Canada... \$1.00
Etats-Unis... 1.50
SIX MOIS.
Canada... \$1.50
Etats-Unis... 2.00
payable d'avance.
L'endu dans les dix jours.
Les frais de poste sont compris dans ce prix.
N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont variablement payable d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voyez notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR
CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCUTVS · SVSM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne... 50 cts.
Chaque insertion suivante par ligne... 25 cts.
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

REDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR-EN-CHEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR."

LES DRAMES DE LA MISÈRE.

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

CHAPITRE XIII.

L'INVENTEUR.

« Le contre-maître lui renouvela ses observations, le caissier lui fit des retenues; Chrétien devint sombre et, au lieu de s'absorber dans son travail, se mit à réfléchir, il fit le mardi, le mercredi, et bientôt on ne le vit plus dans l'usine que lorsque sa femme demandait du pain pour l'enfant. Le reste du temps, il le consacrait à ses études, à ses calculs, à ses découpages.
« L'aisance qui régnait dans la maison dégénéra en gêne, puis en pauvreté; la pauvreté devint à son tour la misère; la femme traîna des haillons, l'enfant eut froid.
« L'homme vécut bientôt comme un étranger à côté des deux créatures dont il était jadis le soutien, la joie, l'espérance.
« Alors la femme connut les larmes et fit entendre des reproches; timides d'abord, ils éclatèrent ensuite avec violence. Elle réclama la part de bonheur que chaque jour, depuis quatre ans, on lui faisait de plus en plus petite, elle regretta le passé, elle maudit le jour où elle reçut l'anneau de mariage de Chrétien Mourau.
« Celui-ci sortit sans répondre, et on ne le vit pas de trois jours.
« Le lendemain, il déclara qu'il était le maître, et n'alla pas à l'atelier.
« Son inexactitude lassa la patience du contre-maître; il l'avertit M. Nerval, et celui-ci, comprenant quelle folie arrachait l'ouvrier à sa tâche quotidienne, essaya de montrer à Chrétien dans quel gouffre il allait rouler; mais l'ouvrier répondit d'une voix calme :
« — Les miens souffrent, soit ! je souffre plus qu'eux ; mais me pardonneront quand je serai riche.
« La discussion s'envenima ; M. Nerval blessa Chrétien dans son orgueil, et Chrétien sortit en disant :
« — Adieu, monsieur ! vous pouvez donner à qui vous voudrez ma place à l'étable.
« Le soir, il dit paisiblement à sa femme que l'usine de M. Nerval lui était fermée.
« — Qu'allons-nous devenir ? demanda Rose.
« — Je ferai autre chose. D'ailleurs, en huit jours, j'achèverai le modèle de mon système de chauffage, et on l'adoptera tout de suite ; en cas de retard, je trouverai bien quelqu'un qui, sur l'exposé de mon invention, me fera une grosse avance.
« En attendant, on porta les matelas et les couvertures au Mont-de-Piété. Chrétien n'acheva pas le dessin de sa machine, il lui restait quelque chose à trouver, bien peu, presque rien ! Mais il ne pouvait cependant pas proposer son invention à une compagnie avant d'avoir perfectionné.
« Il emprunta. L'ouvrier de Paris est serviable et bon ; sa bourse s'ouvre aisément. Seulement, il ne peut faire de grosses avances ; et quand Chrétien eut frappé à la porte d'un certain cercle d'amis, il ne lui resta plus personne à qui raconter sa peine.
« Chrétien ne se décourageait pas, cependant, et continuait à chercher, à dessiner, à calculer. Pendant ce temps, la femme et l'enfant mangèrent des croûtes de pain et des pommes de terre.
« Reine, la petite Reine, tomba malade. « Ce ne fut plus seulement une épreuve pour la mère, mais un désespoir. Il ne lui restait que cette enfant ; c'était toute sa joie, sa consolation. Elle vivait en elle et par elle, depuis que le mari s'absorbait dans les livres.
« La mère fit ce que la femme n'osait plus. Elle parla sérieusement, presque rudement. Elle ordonna à Chrétien, au nom des devoirs les plus sacrés, de chercher du travail, de soutenir sa fille et sa femme.
« — Tu n'as pas le droit, lui dit-elle, de nous laisser mourir de faim. Moi, passe encore, mais la petite, mais Reine ! ce serait un crime, cela ! Et tu n'as pas un méchant homme. Avant de nous rendre riches, permettez-nous de vivre. Allons, cherchez du travail, trouvez-en n'importe où ! Tu es bon ouvrier, trop bon, tu en sais trop ! Mais je te promets de te laisser dessiner et chercher à ton aise, si tu te résignes à rentrer dans un atelier.
« Chrétien alla au bureau de l'enfant. « Reine semblait n'avoir que le souffle ; dans ce moment, une grosse fièvre avait ses jours pâles et rendait trop brillants ses yeux bleus, creusés par la souffrance.
« — Un médecin ! dit la mère, cours chercher un médecin !
« — J'y vais, répondit l'homme.
« — Quand le médecin aura promis de venir, cherche de l'ouvrage.
« — C'est dit, la femme.
« Chrétien sortit.

« Une heure s'écoula, puis une autre ; la petite Reine devenait de plus en plus brillante, et sa mère la tenait dans ses bras pour tâcher de lui faire oublier sa souffrance.
« Enfin le médecin arriva. Il secoua la tête, écrivit une ordonnance et dit :
« — Que ceci soit porté tout de suite chez le pharmacien ; une heure de retard, je ne répondrai de rien !
« Le docteur laissa le papier sur la table.
« La femme le regarda, tout agitée. Elle ne pouvait quitter l'enfant ; heureusement une voisine entra ouvrit la porte, et s'informa si l'on n'avait pas besoin d'elle.
« — Ah ! fit Rose, cette ordonnance chez le pharmacien.
« La voisine descendit et remonta peu après.
« — Vous avez les remèdes ? demanda la mère.
« — Mais, répliqua la voisine, on ne les donnera pas sans argent.
« — Mon mari va rentrer, dit Rose. Il en rapportera. Combien est ce, ces remèdes ?
« — Six francs.
« — Six francs ! Et je n'ai pas un sou ! rien ! Mon anneau de mariage est vendu, le linge, la literie, tout est engagé. Rien ! Il faut de l'argent, cependant ! Le médecin a dit : — Dans une heure, je ne réponds plus de rien ! Mon enfant, ma pauvre enfant bien-aimée !
« En ce moment, une voix, montant de la cour, cria :
« — Avez-vous des chiffons, des papiers à vendre ?
« La voisine jeta un regard dans l'angle de la mansarde, où s'étagait un morceau de papiers.
« — Il y en a bien là pour six francs, dit-elle.
« — Ces papiers, balbatia Rose, ceux de Chrétien... Mais, au fait, reprit-elle, à quoi sont-ils bons ? Avant que mon mari barbouillât de la sorte, nous étions heureux, presque riches, maintenant, c'est la misère, la maladie ; demain ce sera la mort. Je n'ai pas le droit de laisser mourir mon enfant, après tout !
« Rose se pencha vers la fenêtre, et cria au marchand :
« — Montez !
« Celui-ci, une romaine d'une main et un sac de l'autre, parut dans la mansarde.
« — Combien ça ? demanda la femme.
« — On va vous le peser, la petite mère. Mauvais papier, trop petit. Mais il vous sera payé trois sous la livre tout de même, parce que vous n'êtes pas bien riche.
« — Pesez et prenez !
« La voisine était là, attendant l'argent.
« — Trente-huit livres ! dit le marchand.
« — Il me faut six francs, répondit Rose.
« — Moins six sous.
« Le pharmacien a dit six francs pour ses remèdes, sans cela, rien de fait.
« Le marchand de vieux papiers haussa les épaules, aligna les six francs, jeta les cahiers dans un sac et descendit lourdement l'escalier.
« La voisine quittait la cour quand le négociant, se replaçant dans les brancards de sa charrette, recommença à crier :
« — Vieux chiffons ! vieux papiers !
« Une minute après, Rose administrait à l'enfant la potion ordonnée par le docteur.
« — Ma fille vivra ! dit la mère ; Dieu est le maître, du reste.
« Chrétien rentra à la nuit.
« — Allons, tranquillise-toi, la femme, j'aurai de l'ouvrage.
« — Demain ?
« — Lundi, pour commencer la semaine.
« — Et d'ici-là ? demanda Rose.
« — D'ici-là, j'achèverai mon travail sur la déperdition de la vapeur. Il me reste deux heures du jour, je vais refaire un calcul qui semble avoir trouvé la solution.
« Chrétien s'approcha d'une table, dans le tiroir de laquelle il serrait des papiers. Il vit l'enfant endormie et, sur la cheminée, des fioles de différentes grandeurs.
« — Tu as fait des dettes ? dit-il à sa femme.
« — On m'a refusé crédit, j'ai payé.
« — Ah ! fit-il.
« Il n'ajouta rien de plus, sa pensée se tournait vers le calcul qu'il devait refaire.
« Ce fut en cet instant qu'il tourna les yeux vers l'angle de la chambre où il entassait ses papiers. Comme il était parvenu et n'avait ni bureau ni bibliothèque, il empila tout au hasard sur le carreau.
« Son regard flamboya en apercevant la place vide.
« Il courut, rejoignant sa femme d'un bond et lui demanda d'une voix triste :
« — Mes papiers, mes manuscrits, où sont-ils ?
« L'enfant allait dormir, répondit la mère avec un léger tremblement, je les ai vendus pour acheter des remèdes.
« — Tu as fait cela ?
« — Je l'ai fait, et c'est la première fois que ces cahiers auront été utiles à quelque chose !
« — Ah ! folle ! misérable folle ! s'écria Chrétien Mourau ; tu n'as pas ouï en moi ! tu m'as livré, vendu, trahit comme fit Judas ! De l'argent, mais j'en aurais trouvé, mendie, s'il t'en fallait ! La belle affaire ! des francs, des louis ; j'en avais là pour des centaines de mille francs

et des millions aussi. Encore quelques mois, et tu aurais nagé dans l'abondance. Mais tu n'as pas osé consommer ce crime ? Mais ce serait un crime, entends-tu ? J'aurais donné la moitié de mon sang ; ce travail était ma force, mon espoir, mon âme...
« Chrétien regarda sa femme d'un air égaré et lui secouait ses frêles poignets à les briser.
« — J'aurais tout souffert pour moi, murmura Rose, mais il s'agissait de l'enfant !
« Chrétien ne comprenait, n'écoutait pas, il cherchait.
« — C'est un tour que tu m'as joué, une farce ! Tu veux que je retourne à l'atelier, j'y retournerai ; c'est dit. Lundi, sans faute, je recommencerai à travailler. C'est assez faire durer cette épreuve. Un peu plus, et mon cerveau se perdrait, je deviendrais fou.
« La voix de Chrétien vibrât, ses mains tremblaient, ses prunelles nageaient dans un fluide qui les rendait brillantes d'une sinistre clarté.
« Alors seulement Rose comprit le mal qu'elle avait fait.
« Elle se demanda si, en sauvant sa fille, elle n'avait pas sacrifié son mari.
« Lentement elle se laissa glisser aux genoux de Chrétien et, les mains jointes, elle le regarda sans parler.
« L'ouvrier seerra son front à deux mains, comme s'il avait peur que l'indignation ne le fit éclater. Un cri sourd sortit de sa gorge comprimée, ses jambes se débordèrent sous lui, et il tomba sur un escabeau en poussant un long gélat de rire.
« — Fou ! s'écria Rose, mon mari est fou ! »

CHAPITRE XIV.

PEINE.

En poussant ce cri douloureux : — Mon mari est fou ! — Rose n'éprouvait pas la terreur de l'irréparable. Elle crut à un accès de douleur arrivée à son paroxysme ; elle pensa que l'impression d'angoisse violente ressentie par Chrétien avait ébranlé ses facultés sans les détruire.
« Cependant, épouvantée du résultat de la faute qu'elle venait de commettre contre l'époux en voulant sauver l'enfant, elle se courba vers le malheureux, appuya la tête de Chrétien sur sa poitrine, et commença à lui parler avec une pénétrante douceur.
« — Voyons, disait-elle, ne t'afflige pas, rien n'est perdu... pas même tes papiers, peut-être. Je chercherai le marchand, je les lui rachèterai. S'il le faut, je m'engagerai comme servante pour gagner du pain, et tu travailleras à loisir ; tu feras tes machines, tu recommenceras tes calculs, tu écraseras ce que tu cherchais encore... Il se trouvera bien un homme intelligent, hardi et riche, pour te comprendre. Tu feras notre fortune, notre gloire à tous... ce ne sera pas la première fois qu'un modeste ouvrier sera devenu célèbre et millionnaire. J'ai mal agi à ton égard, Chrétien ! Un sanglot souleva le poitrine de l'insensé.
« — Que veux-tu, reprit Rose, nous autres femmes, nous ne voyons que le foyer, la nichée. Nous devenons inquiètes dès que l'argent ne sonne plus dans la tirelire. Ce n'est pas pour moi que je tremblais... une femme ! ça se tire toujours d'affaire... Mais les innocents... J'ai commis la faute pour elle... pour elle, j'aurais commis un crime. Ah ! ces petits êtres ! ça vous tient au plus profond des entrailles.
« Cette femme est mon bourreau ! dit Chrétien d'une voix sourde... quand je travaillais, elle était près de moi, comme un mauvais esprit... et il me semblait qu'elle tentait d'arracher les chiffres de ma mémoire et les pensées de ma cervelle.
« Le pauvre insensé se tordit les bras.
« Rose appela au secours ; une servante, dont la chambre était voisine de la sienne, accourut, et la malheureuse femme lui expliqua tout.
« — Il faut que je retrouve le marchand de vieux papiers, dit-elle ; on me donnera bien des renseignements dans le quartier... pour l'amour de Dieu, gardez l'enfant pendant une heure.
« — Mes maîtres sont à la campagne, répondit la femme de chambre, j'ai tout mon temps, sortez, cherchez, je veillerai sur votre mari et je soignerai la petite.
« Rose sortit. Elle quitta le bureau de boutique en boutique ; sur l'indication d'un sergent de ville, elle courut pendant une heure, et se trouva finalement d'adresse. Elle aussi sentait une sorte de vertige envahir son cerveau. Elle n'avait rien pris depuis le matin. Elle défaillait. A cette souffrance physique s'unissait l'inquiétude de savoir ce que deviendrait son mari et sa fille. L'enfant respirait-elle ? Chrétien était-il calmé ? Après avoir marché pendant trois heures, elle rentra sans avoir rien découvert. La servante berçait l'enfant en chantonnant, Chrétien avait pris un morceau de charbon et couvrait de calculs un des pans de la muraille.
« Il ne parut pas s'apercevoir de la rentrée de sa femme et continua son travail.
« Rose était si désespérée qu'elle eût souhaité, à cette heure, mourir de l'excès de sa souffrance ; la brave fille qui s'était occupée de l'enfant n'oublia pas la mère, elle gardait des économies qu'elle mit géné-

reusement à la disposition de la pauvre femme.
« Le loisir dont elle jouissait lui permit de choisir du travail pour la malheureuse, et celle-ci commença une existence dont chaque jour augmenta les douleurs.
« Chrétien était bien réellement fou. Mais en expiation de ce qu'elle continuait à appeler son crime, Rose voulut le garder près d'elle ; le malheureux ne faisait de mal à personne, il ne se plaignait même plus. Enfoncée dans des calculs sans fin, il dessinait, écrivait, couvrait d'innombrables feuilles d'esquisses de rouages, de wagons, de roues. Rose avait soin de renouveler chaque jour sa provision de papier. C'était presque l'unique dépense de l'insensé ; il mangeait peu, et sans se préoccuper de la qualité des aliments qui lui étaient servis.
« La petite Reine guérit, et ce fut sur elle que rebomba le soin de s'occuper du malade. La pauvre enfant ne savait pas ce que c'est que la folie, mais en voyant son père si triste, elle se prit pour lui d'une grande compassion. L'instinct profondément imitateur de l'enfance la porta à copier ce que faisait son père, et les premières notions d'écriture et de dessin que reçut Reine, elle les dut à un insensé.
« C'était une mignonne petite fille, pâle avec des teintes roses aux joues, mais délicates comme les fleurs de pêcher. Ses cheveux blond cendré avaient une finesse excessive ; un souffle les faisait envoler comme des fils de la Vierge. Ses petites mains étaient douces déjà d'une incroyable adresse. Elle apprit à lire sans que plus tard il lui fut possible de dire comment. Elle demandait à chacun un leçon d'une façon si gentille, qu'il n'était pas un locataire qui ne lui en eût donné une. Un peintre de talent qui demeurait dans la maison la fit poser un jour pour une *Présentation de la Vierge au Temple*, et lui donna une pièce de vingt francs qui mit l'aisance dans le ménage pour quelques jours.
« De temps en temps Reine descendait dans l'atelier, s'émerveillant devant les grandes toiles lumineuses, et battant des mains de joie quand elle voyait reproduite sur une toile son par profil et ses grands yeux bleus radieux.
« Rose travaillait à ses ouvrages de couture.
« C'était vraiment un tableau navrant que celui de cet intérieur. La femme assise dans l'embrasure de la fenêtre, coussant, cousant sans trêve, de l'aube à la nuit, sans lever les yeux ; buvant parfois avec ses lèvres le sang coulant de son doigt rougi de piqûres. Quand le dernier rayon de lumière avait disparu, elle allumait la lampe, et recommençait à coudre. On ne pouvait perdre une heure, une minute ; Reine s'accoutumait à faire la cuisine du ménage. Il fallait si peu ! d'ailleurs, n'avaient-ils point la ressource des pauvres gens ? les pommes de terre frites de la voisine, préparées au saindoux sur un grand fourneau, et la charcuterie qui ne dépense ni charbon ni temps.
« Chrétien arraché à sa besogne se mettait à table, mangeant d'une façon distraite et traçant du bout du doigt, sur la table, des chiffres imaginaires et des figures nouvelles.
« Parfois un rayon de lucidité furtive traversait sa pensée ; alors il cherchait dans la chambre, fouillait dans les armoires, en répétant d'une voix plaintive :
« — Les papiers ! les papiers !
« Un matin il se trouva seul : Rose reportait de l'ouvrage et Reine était à l'école ; le fou poursuivit de nouveau ses investigations.
« Il semblait tout joyeux de sa liberté, et se frottait de temps en temps les mains, comme s'il était sûr de faire de grandes découvertes. Tandis que sa femme était là, présente, il avait bien la facilité d'ouvrir l'armoire, de tirer les tiroirs tout grands, d'enfoncer ses bras jusqu'au fond, mais jamais il ne lui avait été possible d'arriver jusqu'à un placard étroit, tout en hauteur, large comme une échelle, et presque sans profondeur. Dans la cervelle troublée de l'inventeur restait une idée de maniaque, de fou ; il voulait savoir si le placard ne contenait pas quelques papiers échappés à la destruction générale.
« Profitant de sa liberté, Chrétien ouvrit le placard, plaça une chaise sur la table, et grimpa sur cet échafaudage. Il tremblait, la crainte lui était venue avec la maladie ; cependant il chercha en haut, retira de la dernière planche des paquets d'habillements usés, des jupons brisés ayant appartenu à Reine, reliques enfantines auxquelles tenait la mère. Tout à coup il poussa un cri de joie.
« Un objet rond se trouvait sous sa main. C'était une balle élastique enveloppée dans un chiffon de papier.

(A continuer.)

Les fourchettes.

Un proverbe dit que « les doigts ont été faits avant les fourchettes. » Pendant très-longtemps les nations occidentales n'ont pas eu de fourchettes ; ni les Grecs ni les Romains n'en ont connu l'usage pour manger, quoiqu'ils eussent des fourches

pour d'autres usages. Dans le moyen-âge, si elles étaient connues par exception, ce n'était ni pour découper, ni pour manger avant la première partie du XVIe siècle.
« Les Grecs et les Romains avaient des couteaux pour découper, mais quand ils mangeaient des mets solides, ils se servaient de leurs doigts, qu'ils essayaient ensuite de des morceaux de pain. Quand ils prenaient de la soupe, ils se servaient de cuillers ou de morceaux de pain creusés ; mais ils n'avaient pas de fourchettes, et cultivaient comme un art avec beaucoup d'assiduité le talent de découper. Le découpeur était un véritable artiste, guidé par des règles, et qui s'acquittait de sa tâche aux sons de la musique, avec des gestes appropriés. Un auteur de 1517 dit que le découpeur ne doit mettre « sur poisson, bête, ou volaille pas plus de deux doigts et le pouce, » et il ajoute : « votre couteau doit être net et vos mains doivent être propres, et ne passez pas deux doigts et le pouce sur votre couteau. »
« Cependant les comptes de la maison d'Edward Ier d'Angleterre pour l'année 1297, font mention d'une fourchette. Une fourchette est aussi portée dans l'inventaire de Charles V roi de France pour l'année 1379. Da reste l'usage de porter les aliments à la bouche avec le couteau a toujours existé en Angleterre et existe même encore, et c'est pour cette raison qu'on arrondit les lames de couteaux à leurs extrémités.

Cartouche.

On raconte beaucoup d'histoires du fameux voleur Cartouche dont le nom est resté légendaire ; en voici une qui paraît authentique.
« Mme la marquise de Bauffremont entendit pendant une nuit, étant couchée, un bruit étouffé dans sa cheminée, et aperçut bientôt dans un nuage de suie et de plâtras qui dégringolaient pêle-mêle, un homme armé jusqu'aux dents. Comme il avait fait rouler la bûche avec les tisons jusqu'au milieu de la chambre, la première chose qu'il fit ce fut de prendre les pincettes et de replacer méthodiquement les tisons dans la cheminée, et puis il se retourna du côté de la marquise, à laquelle il fit un salut :
« — Madame, oserai-je vous demander à qui j'ai l'honneur de parler ?
« — Monsieur, je suis madame de Bauffremont ; mais, comme je ne vous connais pas et que vous avez les procédés les plus soignés pour mon mobilier, je ne saurais deviner pourquoi vous arrivez dans ma chambre au milieu de la nuit et par la cheminée.
« — Madame je n'avais pas l'intention d'entrer dans votre appartement... Auriez-vous la bonté de m'accompagner jusqu'à la porte de votre hôtel ? ajouta-t-il en tirant un pistolet de sa ceinture et en prenant une bougie allumée.
« — Madame, Monsieur !...
« — Madame, ayez la complaisance de vous dépêcher ; nous allons descendre ensemble, et vous ordonnerai un suisse de tirer le cordon.
« — Parlez plus bas, Monsieur ; le marquis de Bauffremont pourrait vous entendre, reprit la malheureuse femme en tremblant d'effroi.
« — Mettez votre mantelet, Madame, il fait un froid très-vif. Madame de Bauffremont obéit, au milieu d'un trouble extrême, et quand ce diable d'homme eut passé la porte de la maison, elle entendit quelqu'un qui frappait à la fenêtre du suisse et lui disait : « Monsieur le suisse ne parlez de cette aventure à personne ; vous auriez affaire à Cartouche, qui vient de faire une ou deux lieues sur les toits, parce qu'il était poursuivi par les mouchards ; du reste, on aura de mes nouvelles après-demain matin par la petite poste.
« Deux ou trois jours après, Mme de Bauffremont reçut une lettre d'excuses et de remerciements, dans laquelle était inclus un saut-conduit pour elle et sa famille. La lettre avait été précédée par une petite boîte qui renfermait un beau diamant, estimé 2,000 francs, que Mme de Bauffremont fit déposer pour les malades de l'Hôtel-Dieu.

COMMUNICATION.

II.
M. le Rédacteur du FRANC-PARLEUR.
« Dans les pays où l'on tient à la prospérité de la nation, la question des mines a toujours attiré l'attention des gouvernements d'une manière spéciale.
« Il est vrai que Sir William Logan a jeté un grand lustre sur notre bureau de géologie, et sur ses disciples qui le composent, mais je ne pense pas que trois ou quatre hommes, quelques savants qu'ils soient, puissent suffire à la tâche.
« Autre chose est d'être géologue, autre chose est d'être ingénieur des mines, quoique la science de l'un et de l'autre se touche en plusieurs endroits.
« Je pense que nous n'avons pas assez d'ingénieurs de mines pratiques, tel qu'on les rencontre en Europe.
« En Europe, c'est une classe d'hommes très distingués et qui forme le premier corps de l'Etat. Il serait bien à désirer que notre gouvernement compréhensif eût la nécessité de s'entourer d'hommes qui peuvent seuls développer l'industrie minière du Canada. Les chemins de fer n'ont-ils pas pris leur origine dans les mines ? Le grand ingénieur George Stephenson n'était-il pas un ancien mineur ? Simonin, dans ses beaux ouvrages ne s'enorgueillit-il pas du nom de mineur ?
« Les chemins de fer et les grandes corporations industrielles en France n'ont-elles pas toutes à leur tête des ingénieurs de mines ?
« Il est parfaitement reconnu que l'exploitation des mines exige des hommes spéciaux, pratiques dans cette branche. C'est l'industrie la plus importante d'un pays, lorsque les matières premières sont à notre porte. Voyez l'Angleterre ; ne doit-elle pas en grande partie sa richesse à ses houilles et à ses minerais de fer ? Et plusieurs Etats des plus florissants chez nos voisins, où notre argent passe pour y fabriquer des quantités de fer sous toutes les formes, ne doivent-ils pas leur aisance, leur grande prospérité à l'exploitation des mines de fer, à leurs hauts fournaux, à cette industrie première qu'ils perfectionnent chaque jour ?
« Les nations européennes n'ont-elles pas fait, et ne font-elles pas chaque jour d'immenses progrès dans cette voie de l'industrie minière ?
« Et nous, bons canadiens, que faisons-nous pour développer nos richesses minières dont nos montagnes sont remplies ? Ne comprendrons-nous jamais que notre argent, si difficilement gagné, sort continuellement de notre pays pour aller payer des produits dont les matières premières, sont foulées chaque jour dans nos champs ?
« Nous nous plaignons continuellement des crises financières et nous ne faisons rien pour arrêter la sortie de nos fonds, dont se gorge le voisin, par notre apathie à faire sortir de nos riches terrains, tant de matières premières que la Providence a jeté à nos pieds !
« Canadiens du Nord, l'heure a sonné de se relever ; l'aisance est à nous si nous voulons nous unir pour extraire de nos montagnes tant de richesses ! Courage, et notre pays, au lieu d'être continuellement tributaire des voisins, sera bientôt à même d'imposer ses produits aussi bien aux Etats-Unis qu'à l'Europe.
« Je ne veux pas qu'il me soit reproché, d'avoir regardé le ciel, sans vous avoir ouvert les yeux à ceux qui veulent réellement le bonheur et l'aisance dans le pays ! Je désire, et je veux travailler de toutes mes forces à résoudre ce grand problème qui peut seul nous donner un avenir brillant, en nous sauvant des crises financières qui tentent tant de familles dans la misère !
« Nos mines, c'est la question vitale !
« Revenons à la question du fer, dont le nord de la province est si riche en minerai de toutes sortes.
« Notre minerai magnifique, qui se rencontre, en sable à grain plus ou moins fins, comme à Moisie, se trouve aussi par lits, aussi bien qu'en amas assez puissants pour former à eux seuls, des montagnes entières, dans la chaîne des Laurentides.
« Les analyses chimiques données par Sir William Logan, ont déjà déterminé les différents constituants de ces minerais.
« On sait que pour extraire le fer de nos

minerais titaniques, il est absolument nécessaire de produire une très haute température dans le fourneau, ce qui augmente considérablement la dépense du combustible. Cette fonte est loin d'être pure, elle renferme la plupart des matières hétérogènes qui composent le minerai et auxquelles vient encore s'ajouter le carbone. Si ce minerai contient trop de soufre, il est préalablement soumis à un grillage avant de le jeter dans le haut fourneau.

Ainsi, à St. Urbain, avec notre minerai titanique nous n'avons pu produire que des fontes blanches, dures, cassantes, à un prix très-élevé et ne pouvant servir à rien en première fusion, et l'établissement, monté au prix de tant d'argent est là comme un cadavre au vent, faute d'un ingénieur capable de le relever, de lui rendre la vie en donnant au pays tout entier une impulsion nouvelle!

Pour bien apprécier la valeur de ces fontes malléable en première fusion, il faut reconnaître qu'un objet fabriqué de cette fonte, coûte deux et trois fois autant que celui fait de fonte blanche, cassante, trop dure pour le travail à bas prix.

Il nous faut donc arriver, par des moyens nouveaux, à produire avec des minerais refractaires, titaniques, des fontes malléables à bas prix, en première fusion.

Le procédé de M. Piret résoud cette question. Lorsque le minerai est en fusion, il en change la nature par son procédé, sans augmenter les déboursés de plus de 25 à 30 cents par tonne produite.

Ce procédé, qui réagit sur l'acide titanique, sur le soufre, sur le phosphore, et sur toutes les matières hétérogènes constituantes, rejette à la surface du bain tous ces corps, dans les crasses qui viennent y surnager.

La fonte, aussi bien que le fer, produit par ce système devient plus homogène; son grain est plus serré, plus fin, d'un beau brillant et se travaille admirablement bien.

La fonte en première fusion se lime, se bat, se tourne et ne s'égraine pas sous le marteau. C'est une véritable fonte d'acier.

Le témoignage de M. Bisson, fils, qui a conduit cette opération métallurgique depuis le commencement, jusqu'à la fin, et qui est venu rendre compte devant le comité de l'industrie, est là pour affirmer ce que j'avance. D'ailleurs, M. Piret ne veut duper personne; il est prêt à renouveler ses expériences pour ceux qui veulent s'en rendre compte, tant pour la science, les métallurgistes, que pour ceux qui veulent prendre part dans la compagnie des mines de Québec.

Le progrès me semble immense au point de vue de nos mines du Canada.

Le système Bessemer, qui a opéré de si grands changements dans la métallurgie, ne consistait-il pas à lancer des courants d'air à travers d'un bain de fonte en fusion?

Le principe est bien simple, et n'est pas plus extraordinaire que celui trouvé par M. Piret, pour agir directement sur nos minerais titaniques.

Maintenant, dans l'intérêt général, nous demandons où la société des mines de Québec, doit commencer ses opérations? Il nous semble que c'est à St. Urbain, où l'on a dépensé une somme d'environ \$400,000; où tout est créé, où tout est prêt à fonctionner, et appliquant à St. Urbain le système Piret, il est facile de prévoir de grands bénéfices dans un temps très-peu éloigné.

Il faut donc, dans l'intérêt de notre compagnie des mines de Québec, aussi bien que dans l'intérêt du pays tout entier, que des expériences nouvelles, pratiques, répétées avec succès sur une petite échelle, soient faites à St. Urbain avant de mettre les hauts fourneaux en activité.

Pour arriver à ce grand résultat, j'ai organisé une compagnie dont les parts sont seulement de cinq piastres chacune, et je pense que beaucoup de personnes peuvent facilement me seconder en devenant actionnaires de cette compagnie.

Je demande que mes compatriotes me tendent la main pour réaliser l'objet de mes vœux les plus sincères, afin d'arriver à l'agrandissement et à la prospérité de notre patrie! Ils risqueront peu de chose chacun, mais par le nombre des actions, la somme sera assez forte pour obtenir un succès éclatant et durable.

Agrégez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma grande estime.

A. LABELLE, PTE.
St. Jérôme, le 14 Février 1877.

Nous lisons dans le Mining Journal de Marquette, Michigan:

Dans notre dernier numéro, nous avons oublié de dire que M. J. C. H. Peltier, de la mine Barnum, avait été promu au grade de capitaine de la mine de Salisbury pour remplir la vacance causée par la résignation de Geo. O. Houston. Il est entré en fonctions jeudi de la semaine dernière. Cette nomination est très juste, car M. Peltier est un ancien employé fidèle et expérimenté de la compagnie et fera, sans aucun doute, honneur à la position qu'il remplit.

LE FRANC-PARLEUR

Vendredi, le 23 Février 1877.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec:

1°. Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

M. A. Coyras, 4, Rue la Tacherie, à Paris, est seul fermier de nos Annonces Parisiennes. C'est à M. A. Coyras que doivent s'adresser messieurs les Annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc. Aucune Annonce, rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories, ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. A. Coyras.

Le Budget.

Le discours le plus impatiemment attendu durant chaque session, est sans contredit celui du Ministre des Finances. Dès l'ouverture du Parlement, un chacun est à l'affût des nouvelles qui tendent à une modification ou à un changement radical dans notre tarif.

Chaque froissement de sourcil du ministre sur les questions qui ont trait à son département, est pour les uns un indice favorable, tandis qu'aux yeux des autres, ce n'est qu'un pronostic de mauvais augure.

Ses paroles sont pesées au poids de l'or; et les capitalistes, de tout rang et de toute condition, cherchent à saisir dans un sens souvent énigmatique, le secret qui doit leur apporter la fortune chez la plupart d'entre eux.

Tout, cette année contribuait à rendre plus important que jamais l'exposé financier de l'hon. Cartwright.

Une récolte inférieure en rendements à celles des années passées; un commerce paralysé et presque mourant, nos industries souffrant d'un mal qui doit les tuer, enfin une crise financière sans parallèle, et dont les funestes effets demanderont des années de grande prospérité pour en atténuer les terribles résultats, voilà le tableau qui s'offrait à la considération publique, et que personne ne pouvait nier qu'il devait assurément commander l'attention sérieuse de nos hommes politiques et surtout du ministre actuel. On sait aujourd'hui comment le cabinet libéral, a envisagé la situation et remédié à notre état de choses, puisque l'oracle Cartwright a parlé.

Le désappointement a été grand et la surprise immense.

Des hommes de bonne foi dans le parti croyaient avec un semblant de raison que l'entêtement n'irait pas jusqu'au point de faire commettre une bêtise aussi impardonnable, sous le rapport politique.

C'était le temps si jamais de ramener sous ses drapeaux la fortune qui les abandonne, et le Cabinet Mackenzie tout en accomplissant un acte de sage administration, avait droit du moins pour un temps à des adhésions nombreuses, que le besoin des circonstances lui attirait forcément.

Mais l'ignorance sert mal l'ambition, et ce dernier acte de ministère va sceller irrévocablement sa disparition prochaine.

Près de deux millions de déficit, c'est une bagatelle dont ces Messieurs ont l'air de peu s'embarrasser.

Aussi, le ministre des Finances a-t-il paru dire la chose la plus simple du monde, quand il a annoncé aux Chambres ce joli accroc au coffre public.

Par un reste de respect humain, il a cherché cependant, à faire comprendre qu'il ne tenait pas énormément à donner l'année prochaine, une nouvelle aussi consolante pour le pays.

Pour mettre l'équilibre dans les dépenses et les recettes, il a annoncé un secret qui, sans avoir le mérite de la nouveauté, est loin d'avoir celui de l'apropos.

S'adressant à l'écho de ceux qui avaient à se plaindre des Compagnies de Gaz, dont les comptes trimestriels sont généralement surchargés, il s'est dit: éclairons le peuple au pétrole, et diminuons les droits sur cet article de consommation.

Le pétrole sent la Commune, mais soyons assuré que l'hon. Ministre a trop le respect de l'autorité pour fournir le moindre

dre prétexte à une révolution de ce genre.

Que ce soit à la lueur du pétrole ou à celle du gaz, que le ministère termine ses jours, personne ne peut contester la singularité de ce goût.

Fait assuré, c'est que ce fluide à éclairage, projettera bientôt de sinistres rayons sur les derniers moments de cette administration.

En voulant favoriser le peuple M. Cartwright a perdu de vue, que la lumière qu'il fournissait serait le dénonciateur de ses méfaits.

En effet le pauvre se prendra à regretter la chandelle, en voyant que le thé son breuvage habituel lui revient dorénavant à 5, 6 cents par lb. plus cher qu'autrefois.

Il maudira la lampe à l'huile de pétrole, et le cabinet trouvera difficilement grâce à ses yeux quand il songera au contenu de la théière.

L'impôt sur le tabac est loin d'être une mesure populaire, car c'est l'un des articles de consommation que patronise davantage la population.

Le riche n'en souffrira pas beaucoup, mais le pauvre s'en plaindra avec droit.

Telles sont les sources de revenu qui doivent faire disparaître d'ici à l'année prochaine, le déficit du passé.

M. Cartwright compte beaucoup sur ses espérances, il serait plus sage pour lui de s'appuyer sur la réalité.

Du thé, vous n'en trouvez guère en douane aujourd'hui, et l'on nous informe que le commerce s'est approvisionné de ce produit grâce aux avis intéressés, pour l'année courante.

Quand au tabac importé, les manufactures en sont remplies.

Si le Ministre des Finances n'a que les revenus de ces deux items pour équilibrer sa caisse, nous lui conseillons, l'usage du pétrole pour voir dans le fond du Trésor. C'est peu coûteux et c'est si populaire!

Election de Bonaventure.

Nous publions ci-joint le résultat de la votation dans le Comté de Bonaventure. Notre confrère M. Israël Tarte, rédacteur du *Canadien*, est sorti triomphant d'une lutte dont les effets, à l'époque que nous traversons, sont d'une importance capitale. C'est la constatation de l'élection du député de cette division électorale, qui a donné lieu on se le rappelle, au fameux jugement de Son Honneur le juge Casault.

Tous nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le mandement admirable à ce sujet, de Sa Grandeur Mgr. de Rimouski.

Les catholiques se réjouissent avec droit de l'issue de cette élection, qui est la revendication des droits imprescriptibles de ceux qui ont charge d'âmes.

Nos félicitations les plus cordiales au vainqueur.

Champion des bons principes dans la presse, il sera le même à l'avenir, son passé en est le garant, dans l'enceinte législative. Sa parole ardente et convaincue servira à défendre vigoureusement les causes, qu'il a su soutenir avec tant d'honneur et de succès dans les rangs du journalisme catholique de cette Province.

Voici quel était hier soir l'état des polls dans onze paroisses:

Table with 4 columns: Name, Tarte, Hamilton, Tremblay. Rows include Carleton, Shigawake, New Carlisle, Paspebiac, Bonaventure, Nouvelle, Caplin, New Richmond, Maria, Port Daniel, Cox, and a total row.

Majorité de M. Tarte sur ses deux concurrents, 425. Majorité des deux candidats conservateurs sur le libéral, 1259.

Le Concert de M. Martel.

Cette soirée artistique et musicale est définitivement fixée au 6 mars prochain.

Il nous a été donné de voir le programme, qui promet avec dilettante une fête dont il garderont un heureux souvenir.

Choisis avec soin, tact et jugement, les morceaux appartiennent tous sans exception aux écoles française et italienne.

On nous informe que les billets pour les sièges réservés disparaissent comme par enchantement.

C'est un signe évident que le public comprend le mérite et tient à encourager par-dessus tout le talent national.

Le diagramme de la salle des Artisans ou doit avoir lieu le concert, est exposé chez M. Prince marchand de musique.

Que ceux qui n'ont pas encore retenu leurs places, se hâtent de le faire, car il y aura foule.

Banque St. Jean-Baptiste.

Une assemblée des actionnaires de cette banque a été tenue dans ses bureaux, à Montréal, le 21 février 1877, à 2 heures de l'avant-midi, pour décider si la banque va commencer ou cesser ses opérations, conformément à l'avis donné dans les journaux. Environ cinquante actionnaires sont présents à cette assemblée.

M. Hubert ayant été unanimement nommé président de l'assemblée, et M. G. H. Dumoulin secrétaire.

M. le Président ayant expliqué le but de l'assemblée, il a été unanimement résolu:

1o. Sur proposition de Alexandre St. Denis, secondé par M. Chs. E. Carmel. Que vu la crise monétaire actuelle de la difficulté pour ainsi dire l'impossibilité de commencer une institution financière comme celle de la Banque Saint-Jean Baptiste dans le moment actuel, que la Banque St. Jean Baptiste cesse ses opérations après ce jour.

2o. Sur proposition de M. P. C. Dubé, secondé par M. Adolphe Ouimet: Qu'un comité composé de MM. R. A. R. Hubert, G. H. Dumoulin et Olivier Deguise, trois des directeurs de la dite Banque St. Jean-Baptiste, et MM. Alexandre St Denis et R. S. Olivier, deux des actionnaires, soit autorisé de régler et liquider les affaires de la Banque, et établir le montant exact des dettes à payer et faire un acte de répartition à tant dans la piastre pour les payer, lui donnant à cet effet tout pouvoir nécessaire ainsi qu'au bureau des directeurs de collecter et même poursuivre si besoin est pour le recouvrement des divers montants établis par cette répartition de chacun des actionnaires de la dite Banque, capable et en état de payer et de satisfaire à ses obligations contractées envers cette dernière tel que l'avisera et le choisira le dit comité.

3o. Sur proposition de M. Joseph Larame, secondé par M. Damasse Valois: Que le comité ci-dessus nommé ainsi que les directeurs provisoires soient autorisés de vendre et disposer aux conditions qu'ils jugeront les plus avantageuses, la charte de la dite Banque avec la condition expresse que les actionnaires actuels seront complètement déchargés de toute responsabilité au sujet de leurs souscriptions d'actions dans le fond capital de la dite Banque St. Jean-Baptiste.

4o. Sur proposition de M. Alexandre St. Denis, secondé par M. Adolphe Ouimet: Que des remerciements soient votés aux membres du Bureau de Direction, et en particulier à R. A. R. Hubert, Sec., président provisoire, pour le zèle, l'activité, l'énergie dont ils ont fait preuve, et pour les sacrifices personnels qu'ils ont volontairement encourus pour le succès de cette entreprise canadienne et nationale.

5o. Sur proposition de M. Paul Lussier, secondé par M. Crevier: Que les procédés de la présente assemblée soient inscrits dans les journaux français et Anglais de Montréal.

Le parti libéral canadien ne peut se concilier avec une conscience qui a le véritable sens catholique.

(Suite.)

Mais j'entends des voix me dire: les remarques générales que vous venez de faire sur la physiologie de notre siècle, nous semblent plutôt se rapporter aux peuples Européens qu'aux conditions morales de notre pays; nous admettons bien avec vous que le souffle de l'erreur a passé dans l'atmosphère moral de notre chère Patrie; nous reconnaissons que les sophismes de la libre-pensée se sont accumulés quelquefois comme des nuages pour obscurcir la vérité; nous affirmons que les courants dévastateurs des mauvaises doctrines ont produit bien des ruines, mais nous croyons que nous pouvons respirer encore à l'aise dans notre pays, regardé comme un pays paisible et heureux.

Je vous accorde que notre belle Patrie, assise encore à l'ombre de la Foi Catholique, puisse compter encore des jours heureux. Mais ne vous y trompez pas, elle ne grandira plus si elle ne sent le besoin de réaction. Il ne faut point se le cacher, la libre-pensée a déjà depuis longtemps établi parmi nous son sceptre de mort avec toutes ses cupidités intolérables. Ordinairement les petits journaux de nos libres-penseurs sont venus se heurter et se briser contre le bon sens de la population catholique et soumise aux avertissements des Pasteurs.

Quel mal néanmoins ces feuilles impies n'ont-elles pas causé? Combien d'intelligences elles ont rendu malades! D'ailleurs, sans parler de la dissolution des mœurs, sans parler de tous les dangers dont nous menaçent tous les instincts dépravés, ne pouvons-nous pas voir et affirmer que l'erreur fait des efforts inouïs pour dominer le sol canadien.

Les vents révolutionnaires, il est vrai, ne soufflent pas dans les divers pays de la terre avec la même violence; ils ne bouleversent pas partout jusqu'aux couches les plus profondes de l'humanité. Mais dans

notre pays où les vents de la révolution agitent pas encore les masses au point de rompre la société, écoutez dans le silence et vous entendrez le grondement des tempêtes que le génie révolutionnaire veut faire éclater au milieu de nous. Voyez partout ces menées sourdes, ces tendances d'autant plus funestes qu'elles sont enflées d'orgueil! La révolution, ce n'est pas seulement les renversements désordonnés des trônes ou des couronnes, c'est encore et en principes toutes les préférences de la raison individuelle à la raison de Dieu, qui n'a dans ce monde qu'un organe sûr et infaillible pour arrêter les revirements des idées des hommes, pour mettre leurs intelligences vacillantes dans la vérité et pour réprimer leurs passions.

Oui, il faut avoir le courage de l'avouer, la perturbation des idées dans le monde catholique de notre beau Canada offre un spectacle lamentable, malgré que la majeure partie de la population soit bien soumise à la vérité catholique. Les mauvais principes s'affirment presque partout. On demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui est contre le véritable progrès; on veut faire marcher le progrès indépendamment de l'action du pouvoir ecclésiastique sur les individus et sur les sociétés; on appelle la réforme sociale, et on rejette le vrai christianisme ou l'enseignement du clergé catholique, restaurateur par J. C. de l'ordre moral et partant de l'ordre social. On travaille à exclure la religion de la politique comme si en politique les hommes étaient au-dessus de Dieu et de son Eglise, chargée de régler la moralité des actes humains; un certain nombre d'hommes politiques oublient qu'ils ne peuvent pas s'occuper de la chose publique sans tenir compte de la moralité de leur conduite parlementaire et de l'Eglise, investie par J. C. du pouvoir d'enseigner aux hommes ce qui est bon et ce qui est mauvais.

Toutes les doctrines du libéralisme s'affirment plus que jamais dans notre pays, et par malheur, le libéralisme a ici un complice inconscient: le libéralisme catholique.

Pour prendre un fait entre tant d'autres, est-ce que l'année 1876 ne peut pas nous rendre un témoignage éclatant de tous les efforts que la grande erreur contemporaine a déployés pour tromper et dominer le monde catholique attaché à l'orthodoxie! Elle a vu le libéralisme s'assimiler si bien les ruses de l'antique serpent, que de bons chrétiens dans le comté Jacques-Cartier en ont été la dupe au point d'envoyer au parlement fédéral un libéral de la vieille école, comme l'a dit une feuille contagieuse, aujourd'hui enseveli dans la honte et le mépris public. Combien, le courant contemporain de l'erreur a pénétré déjà profondément notre société! Qui ne s'est pas senti quelquefois entraîné par le mouvement des doctrines du siècle! Si nous faisons attention aux hommes avec lesquels les circonstances de la vie nous mettent en relation, nous constatons que plusieurs d'entre eux sont des libéraux de toutes les nuances. Oui, quelque soient leurs bonnes intentions et leur profession de foi à l'enseignement infaillible de l'Eglise, c'est un fait évident qu'un bon nombre de nos compatriotes sont enlacés par le vieux serpent de l'erreur, qu'on appelle aujourd'hui le libéralisme.

Comme cette grande forme contemporaine de l'erreur trompe les meilleurs catholiques qui se croient même les plus attachés à la Chaire de Vérité, il n'est pas étonnant que tant de personnes tombent dans les embûches du génie de l'erreur.

Quelle est l'attitude actuelle du pays devant le droit du clergé catholique? Le libéralisme anéantit ce droit dont l'exercice fait marcher le Progrès dans tous les ordres de choses. Les catholiques qui professent le libéralisme, les uns de bonne foi, les autres de mauvaise foi, comme la presse libérale, trouvent tous que le pouvoir ecclésiastique les gêne et est trop absorbant; ils prétendent qu'il veut trop dominer; ils l'accusent de s'immiscer dans les affaires temporelles, comme si c'était à eux de déterminer le cas où le clergé doit ou non intervenir.

Que n'a-t-on pas dit encore contre le Clergé à propos de l'Education. On a dit que le Clergé, pour mieux s'assurer sa domination sur le peuple, ne lui donne qu'un semblant d'éducation. J'ai moi-même entendu dire en plusieurs endroits que le Christianisme donne une éducation qui empêche le Progrès. Quelques-uns disent même que le Clergé Catholique, en Canada, n'a pas rempli sa mission pour l'enseignement: ils affirment que les Canadiens-Français sont inférieurs à leurs compatriotes étrangers et même aux Etats-Unis, parcequ'ils ont toujours été sous le contrôle du Clergé pour l'Education. C'est ainsi que l'on méconnaît les bienfaits dont le Clergé Catholique a comblé notre pays pour le faire grandir et prospérer. Pour toute récompense, on voudrait aujourd'hui autant que possible séculariser l'Education. On insinue que la partie religieuse seulement doit être réservée au Clergé, et que la partie scientifique et la partie des connaissances usuelles doivent être confiées

aux laïques, comme si ces derniers pouvaient faire plus que ce que le Clergé a fait en dépit de tous les obstacles.

Ainsi, nous comprenons combien l'on voudrait discréditer notre Clergé qui a fait marcher dans la voie du Progrès la nationalité canadienne-française, et qui s'efforce toujours de la sauver des extravagances de la démocratie. Nous constatons par nous-mêmes, si nous savons analyser certaines tendances actuelles, que l'on cherche par toutes sortes de moyens à soustraire les individus et la société de l'action bienveillante et civilisatrice du pouvoir ecclésiastique, source de tout progrès dans l'humanité.

N'a-t-on pas crié contre ce que la démocratie appelle le joug clérical! N'a-t-on pas dit que ce joug est une oppression qui tient le peuple dans l'abrutissement, et n'a-t-on pas cherché à engager le peuple à s'en débarrasser. Combien y en a-t-il qui appellent de tous leurs vœux l'émancipation du peuple de l'autorité de l'Eglise! Combien y en a-t-il qui blasphèment contre cette divine autorité, qu'ils considèrent despotique!

ELZÉAR PAQUIN.
(A Continué.)

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Messieurs, Vous serez appelés dans peu de jours à exercer vos droits de citoyens et à choisir le prochain Maire de cette belle et importante cité.

Ayant accepté la candidature à la sollicitation d'électeurs nombreux et influents, je dois soumettre au public le programme que j'entendrais suivre si j'avais l'honneur d'être élu.

1o. Il y a quelques années, la ville de Montréal souscrivait un million de piastres (\$1,000,000.00) pour venir en aide à la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord, à certaines conditions, dont la principale était que les boutiques, stations, etc., seraient construites dans les limites de la ville. Depuis, le gouvernement de Québec a succédé aux droits, mais aussi aux obligations de la défunte Compagnie, et je considère que la Cité de Montréal ne doit faire aucun autre paiement à compte du million, tant que cette question n'aura pas été réglée définitivement et d'une manière satisfaisante.

Les amis de mon adversaire font circuler la rumeur que la Banque Jacques-Cartier est intéressée dans le paiement de la balance du million et qu'elle en retirent quelques avantages.

C'est on ne peut pas une tentative de tromper le public. Le compte de la Banque Jacques-Cartier avec MM. MacDonald et Cie, est réglé depuis longtemps et ne peut être affecté en quoique ce soit par le règlement de cette question.

Mes intérêts sont identiques à ceux de tous les citoyens et si je suis élu je ferai tout en mon pouvoir pour les promouvoir et les sauvegarder.

2o. L'augmentation effrayante de la dette publique de la ville, pour laquelle mon adversaire est principalement responsable, et l'augmentation de taxes qui en résulte, sont une juste cause d'alarme pour les citoyens et ont entraîné une dépréciation considérable de la propriété foncière dans toute l'étendue de la ville. L'opinion générale est que le gouvernement municipal a été conduit depuis quelques années d'une manière extravagante et trop dépensière. Une politique énergique d'économie et de retranchement est devenue indispensable, à moins que les citoyens ne désirent de nouveaux emprunts, une nouvelle augmentation de la dette et l'imposition de taxes plus onéreuses encore.

3o. L'octroi des contrats pour les divers travaux et services publics paraît exiger une surveillance constante et sévère. Les abus sérieux paraissent exister et le public s'est révolté à bon droit contre le paiement d'extra injustifiables et des changements dans les spécifications, dans l'intérêt apparent de certains entrepreneurs. La seule manière d'établir la confiance publique serait une adhésion inflexible aux spécifications et aux plans, dès qu'ils ont été demandés.

4o. Le public s'est occupé récemment des dangers et des inconvénients résultant de l'existence de certains monopoles. Je suis heureux que le conseil actuel ait pris une décision en ce qui concerne les chars urbains, et j'espère que la concurrence qui en résultera sera tout à la fois avantageuse au public et au trésor municipal.

5o. Les départements de la police et du feu importent beaucoup à la sûreté de la personne et de la propriété des citoyens. Je m'efforcerais, si je suis élu, de maintenir et d'augmenter même, si possible, leur état d'efficacité.

6o. La santé publique est un sujet légitime de préoccupation pour tous ceux qui ont à cœur la prospérité et la grandeur de la ville. Je ferai tout en mon pouvoir pour induire le conseil à adopter des mesures qui dans l'opinion des hommes de l'art, seront les plus propres à prévenir ou à faire disparaître les maladies contagieuses.

70. La plus complète impartialité est nécessaire dans l'entreprise et l'exécution des améliorations publiques. On ne saurait prendre trop de soin, ni veiller de trop près à ce que ces travaux ne soient pas l'intérêt particulier de telle ou telle localité, ou de tels individus qui peuvent être plus spécialement intéressés. C'est assez dire que les délibérations au comité des chemins aura droit à toute ma sollicitude.

Telles sont, Messieurs les électeurs, mes opinions sur les principales questions du jour. Si elles sont d'accord avec les vôtres, je serai heureux de vous servir à la tête du gouvernement municipal. Et comme garantie de la fidèle exécution de mes pouvoirs, je prends la liberté d'en appeler à mes années de services comme Maire, qui je crois ont satisfait les citoyens en général sans égard à leurs croyances, à leurs convictions politiques ou à leur origine.

Je demeure,
Messieurs,
Votre etc.,
J. L. BEAUDRY.



AVIS
AUX
ENTREPRENEURS

DES *Soumissions cachetées*, adressées au sous-signe, seront reçues à ce Bureau jusqu'à

SAMEDI

LE TRENTE-ET-UNIÈME JOUR DE MARS PROCHAIN INCLUSIVE.

—POUR LA—
Construction d'un Édifice pour les Départements Publics de la Province de Québec.

A être érigé sur le terrain connu sous le nom de CRICKET FIELD, Grande Allée, à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles, à cet effet, à partir le 15 FÉVRIER MARS prochain, tous les jours, entre 10 HEURES A. M. ET 4 HEURES P. M.
Les soumissions doivent être en double; l'une pour construction des *Départements Publics*, et l'autre pour construction des *Travaux Publics*, et contenir les noms, prénoms, professions et adresses des deux cautions solvables, qui, avec l'approbation de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, se rendront conjointement et solidairement responsables, avec l'entrepreneur, de l'accomplissement du contrat et des engagements, additions ou modifications qui pourront être convenues entre l'Honorable Commissaire et le dit entrepreneur.
Les soumissions devront être faites sur une formule imprimée, qui sera fournie, sur demande, par ce département. Toute soumission qui ne serait pas faite sur cette formule ne serait pas acceptée.
Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Département de l'Agriculture, et des Travaux Publics, Québec, 19 février 1877.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Secrétaire.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.
Québec, 19 février 1877.—1m.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal.
DAME MARIE CORVILLE, de la Cité et du District de Montréal, épouse de ISIDORE FORGET DU DÉPATY, plâtrier et entrepreneur, du m^e me lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en Justice, à l'effet des présentes.

vs.
Le dit ISIDORE FORGET DU DÉPATY, plâtrier et entrepreneur, du m^e me lieu.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 23 Février 1877.

BOURGOIN & LAPOSTOLLE,
Avocats de la Demanderesse.
511-513

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal.
MARGARET ANN SIMPSON, de la ville et du District de Montréal, épouse de HUGH GERVAN, du m^e me lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en Justice, à l'effet des présentes.

vs.
HUGH GERVAN, du m^e me lieu.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 19 février 1877.

D. E. BOWIE,
Avocat de la Demanderesse.
1 m-23

CANDIDATURE

M A I R I E.

A L'Honorable Jean Louis Beaudry,

Nous, soussignés, électeurs de la Cité, étant profondément intéressés dans la prospérité de notre Métropole, vous prions de vouloir bien accepter la candidature au poste de Maire de la Ville de Montréal, Janvier 1877.

JACQUES GRENIER, P. P. MARTIN, L. O. LORANGER, JOHN O'GILVIE, HENRY MULHOLLAND, JOHN C. GRIFFIN, Et autres.

A MM. Jacques Grenier, P. P. Martin, L. O. Loranger, John O'Gilvie, Henry Mulholland, John C. Griffin et autres,

Messieurs,
Quoiqu'il ait déjà en l'avantage de fournir à notre belle Cité de Montréal un bon parti de travail et de soins, je ne me croirais pas justifiable de repousser la confiance que mes concitoyens ont bien voulu me manifester encore une fois. En acceptant la candidature à la Mairie, j'ajoute à un sentiment de devoir d'autant plus impérieux que l'intérêt de la Ville de Montréal exige réellement toute l'attention des hommes d'affaires. Si je suis élu, je n'ai pas besoin de vous dire que le peu d'énergie qui pulve en l'air sera employé à mener à bien les besognes pressants de notre ville dans la crise terrible que nous traversons et à introduire la plus grande économie dans l'administration municipale.
J. L. BEAUDRY.
21 Janvier 1877.

M A I R I E DE M O N T R E A L.

CANDIDAT

Hon. J. L. Beaudry, M.C.L.

17 Février 1877.

ACTE DE FAILLITE, 1869 & 1875.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal.
DANS L'AFFAIRE DE AMABLE BOUCHARD, commerçant, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal.
Faillite.
Mercredi, le septième jour de Mars prochain, à onze heures de l'avant-midi, le soussigné s'adressera à la Cour Supérieure, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, pour obtenir une décharge en vertu du présent acte.
AMABLE BOUCHARD, Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE, Ses procureurs ad litem.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Est un apératif et anti-acide agréable.

O. DEBLOIS

Dales, Dalleaux, CORNICHERS EN TOLE GALVANISÉE

COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau: 220 Rue St. Laurent, Atelier: 270 1/2 Rue St. Charles Borromée

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus sur

LES PASTILLES A VERS VEGETALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers Intestinaux.

LE LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

est une préparation que nous soumettons au jugement éclairé du public. Etant liquide et libre d'acide carbonique, il est clair et évident qu'elle seule a le droit d'être considérée comme la Magnésie exclusive à user dans le traitement des malades. Son goût agréable et sa suavité semblable à celle du lait, la rendent précieuse pour les enfants et dans les dérangements des organes digestifs des adultes. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Témoignage Medical

VIN de QUININE

DEVINS & BOLTON



Avant soumis notre Vin de Quinine aux médecins soussignés, qui l'ont examiné avec soin, l'ont prescrit et maintenant nous font l'honneur de nous prêter leurs noms approuvant et recommandant fortement notre Vin de Quinine dans tous les cas où ce Tonique peut être employé.

- | | |
|---------------|-----------------------|
| Dr. Trudel | Dr. Ed. Mount |
| " Pelletier | " Perrigo |
| " Rottot | " Alloway |
| " Painchaud | " Beaudry |
| " Ricard | " L. A. E. Desjardins |
| " Robillard | " Thompson |
| " Leprohon | " Duhamel |
| " Coderre | " Turgeon |
| " Major | " Dajenis |
| " Kollmyer | " Plante |
| " Brosseau | " Webb |
| " J. W. Mount | " Desmartereau |

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton doit être administré aux enfants délicats, aux dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie; dans les cas d'indigestions, de faiblesse générale, de perte d'appétit, de maux de tête, de fièvres intermittentes, etc., etc.

DIRECTIONS.—Un demi verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton

est mis en bouteille d'une chopine et d'une pinte, et est à vendre chez tous les principaux marchands de la ville, et est vendu en gros chez
J. Hudson & Co.; John Elliott; Villeneuve & La-Caille; A. Cusson; Sénéchal, Cadieux & Co.; Gauthier & Tétreault; J. H. Simpkins; John Hackett & Co.; Leblanc & Robitaille; A. Provost & Co.; J. Smith & Co.; Dufrane & Mongeais, Montréal.

MEDECINES.

AUCUN TONIQUE
n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

VIN DE QUININE

CAMPBELL,

et aucune Médecine de nos jours a obtenu un Succès Semblable, agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

"L'ESTOMAC."

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où la digestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de découragement et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit la meilleure Médecine Tonique du Siècle.

Évitez les contrefaçons et rappelez-vous que le

Vin de Quinine de Campbell

est le seul qui soit original et réel. En vente chez Gravel & frères, coin des rues St. Laurent et Craig. J q n o-13

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES

REPRISE DES COURS ÉLÉMENTAIRES.

PREMIÈRE MISE EN VENTE

DES INTÉRESSANTS

LIVRES DE LECTURE

DE M. A. N. MONTPETIT.

Adoptée par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874. Seule Série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les évêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES seront mis en vente dans le courant de l'année 1876.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50.

NOUVEAU TRAITE ÉLÉMENTAIRE D'ARITHÉTIQUE A L'USAGE DES ÉCOLES—Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellet, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'Île du Prince-Édouard, l'Irrenou-ouest et une partie des États-Unis, TEXTE EN FRANÇAIS, format 26 sur 28 pouces, coloriée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABREGE DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé La Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$4.00.

ÉLÉMENTS DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné, la doz. \$1.20.

En vente chez
J. B. ROLLAND & FILS,
Éditeurs-Propriétaires.

Et chez les Libraires et les principaux marchands.

AU CLERGÉ ET AUX COMMUNAUTÉS.

Nous avons constamment en main :

Cire Blanche, Parafine, Blanc de Baleine, Huile d'Olive d'une qualité supérieure pour les Autels, Veilleuses de toutes sortes,

Encens à la boîte ou à la livre.

Et nous sommes prêts à remplir toutes commandes que nous recevrons, et à les expédier sans délai, au plus bas prix possible.

DEVINS & BOLTON,

Pharmaciens
Voisin du Palais de Justice, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat.—Affections et maladies: GRANDE-GRILLE.—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

ROTTAL.—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

CELESTINS.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, catarrhes urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE.—Prescrite comme l'Eau des Océanes. Administration de la Compagnie concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la capsule.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente des Eaux de Vichy au Canada, le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables eaux des Sources de Vichy à \$3 00 la douzaine.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS
Quérît la mauvaise haleine.

NOUVELLE ANNONCE.

PAPIER

RIGOLLOT

ou
Moutarde en Feuilles

POUR
SYNAPISMES

Adopté par les hôpitaux de Paris, par les ambulances et hôpitaux militaires, par la marine nationale française et par la marine royale anglaise.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU HAVRE, 1868.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS, 1872.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TRIESTE, 1871

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON, 1872.

DIPLOME D'HONNEUR A L'EXPOSITION MARITIME DE PARIS, 1875.

Sous le nom de Moutarde en feuilles, j'ai innové une forme nouvelle de synapismes qui supprime tous les inconvénients attachés à l'emploi de la farine de moutarde en cataplasme.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses que nécessite l'application d'un synapisme par la méthode ordinaire, il suffit de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau ordinaire pendant une demie minute, et de l'appliquer ensuite sur la peau, pour obtenir le même effet qu'avec un cataplasme de moutarde. On évite ainsi de salir les linges, d'incommoder le malade et son entourage par l'odeur désagréable et la vapeur acide qui s'exhalent du cataplasme.

Voici, d'ailleurs, en quels termes les maîtres de la science caractérisent cette nouvelle forme de synapisme. Je leur laisse la parole, ne voulant pas faire moi-même l'éloge de mon invention.

P. RIGOLLOT,
Ancien interne des hôpitaux, lauréat de l'École de Pharmacie, 24, avenue Victoria, Paris.

Conservé à la poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenu en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif, avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigollet a résolus de la manière la plus heureuse; aussi, son Synapisme en feuilles se trouve-t-il dans toutes les familles car la résolution rapide qu'on obtient ainsi est une indication d'urgence dont l'opportunité se rencontre dans bien des maladies, etc.

A. BOUCHARD,
Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. (Annuaire de Thérapeutique.—1868, page 234.)

Sous le nom de Moutarde en feuilles, M. Rigollet a introduit dans la thérapeutique des synapismes extrêmement actifs et très commodes, dont l'usage a été adopté dans les hôpitaux de Paris etc.

REGNAULD,
Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux. (Traité de Pharmacie théorique et pratique, de Soubeiran, 6e édition, page 675.)

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers cette ingénieuse invention de la moutarde en feuilles de Paul Rigollet, dont l'apparition eût été toute récente, et nous lui prions de nous excuser de ne l'avoir jamais mentionné dans nos ouvrages, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Synapisme a pleinement réussi. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec une faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'en donnera pas de nous voir faire à celle qui a enrichi notre pharmacopée d'une façon si heureuse et si profitable.

PARISEL,
Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc. (Annuaire pharmaceutique, 1869, page 230.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigollet a une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament sérieux. Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer à volonté, et suivant l'impressionabilité du sujet, l'action du synapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier rigollet mouillées, entre le synapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) rempli le même office que le papier buvard.

Pour la Vente en gros :
24, Avenue Victoria, 24, a Paris.

Pour la vente au détail : Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA :

A. DELAU,

Montréal,
223, Rue-McGill.

ORNEMENTS D'ÉGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE
D'Ornements d'Églises!

BRODERIE et CHASUBLERIE
270
Bronze et Orfèvrerie pour ÉGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison
FRANCE
AGENTS GÉNÉRAUX Pour les Célébres
HARMONIUMS ORGUES
POUR
Églises et Salons
De la Fabrique
Horace Waters & Fils.



COUTU & LANCTOT

Constantement en Magasin VIN DE MAGNÉSIE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Ciorges Bougies, Encens, Mérimis à Soutane, Ceintures, laine ou soie, Barettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Cœufures blanches ou vertes pour Ecoles Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Rare Avantage! Rare Avantage!!

Vient d'être reçu d'Europe deux Fonds de Magasin s'élevant à au-delà de 250,000 francs, qui consiste en un assortiment d'ORNEMENTS et BRONZES D'ÉGLISES, le tout pour être vendu aux prix des Manufactures d'Europe; que les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses s'empressent de monter leurs Églises et Chapelles.

Le tout est garanti en bon ordre et condition et de première qualité.

COUTU & LANCTOT,

270, Rue Notre-Dame, Montreal.
20 Juillet 1876.

EAU du D^r A. HOLTZ

COLORATION DES CHEVEUX

L'Eau du D^r Holtz est une composition essentiellement végétale, dont l'usage est d'une innocuité parfaite. Grâce à cette propriété qui la rend sans rival, l'Eau du D^r Holtz ne présente jamais l'inconvénient d'imprimer aux cheveux ces teintes exagérées et de mauvais goût que donnent la plupart des autres préparations.

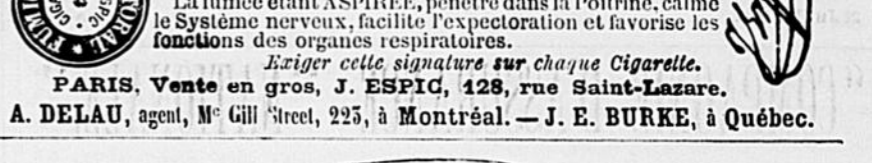
Guidé par ses connaissances spéciales et de sérieuses expériences chimiques, le D^r Holtz est arrivé à la découverte des plantes les plus riches en sucs tinctoriaux, balsamiques et curatifs; et c'est ainsi qu'il est parvenu à composer une eau qu'on peut appeler le régénérateur par excellence de la chevelure.

Dépôt Général à Paris: V^o HOLTZ
12, RUE PAPILLON, 12

OPPRESSIONS ASTHMES NÉURALGIES

TOUX, RHUMES CATARRHES
La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.

Exiger cette signature sur chaque Cigarette.
PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, 428, rue Saint-Lazare.
A. DELAU, agent, M^e Gill Street, 225, à Montréal.—J. E. BURKE, à Québec.



LA POUDE DE LUGO

aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possède des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Puisseance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

